

**CONCOURS INTERNE DE SERGENT
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
28 mars 2022**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Durée : 2 heures – Coefficient 2

Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous rédigez votre compte-rendu exclusivement sur la copie qui vous a été remise.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un STYLO A BILLE à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni. Vous pourrez conserver le sujet à l'issue de cette épreuve.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

NB : Ce document comporte 12 pages (dont la page de présentation et 9 annexes)

**Il appartient au candidat de vérifier que le document correspond
au nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

SUJET :

Vous êtes le caporal-chef Daniel DELTA du centre d'incendie et de secours de GRANDVILLE.

Le vendredi 25 mars 2022 à 17h20, vous intervenez en qualité de chef BAT au FPTGP GRANDVILLE pour un feu d'appartement, au 3 rue de la torchère à GRANDVILLE. Le feu intéresse l'appartement situé au 1^{er} étage d'un immeuble à usage d'habitation de type R+2+combles. L'immeuble compte 6 habitations distinctes. Le temps est dégagé, avec une température de 16 degrés Celsius.

À votre arrivée sur les lieux, vous avez confirmation du CODIS qu'une victime est à l'intérieur, l'appelante étant toujours en ligne avec eux. Il s'agit de la locataire. Elle est bloquée dans sa salle de bains, espace ne possédant pas d'ouvrant pour se manifester en façade, l'ensemble de l'appartement étant enfumé.

Après reconnaissance, les communs eux sont très peu enfumés, facilitant l'accès des secours. Votre chef d'agrès désigne votre point d'attaque au niveau de la porte palière du logement concerné, ainsi que votre prise d'eau, une division alimentée située à l'entrée du bâtiment.

Votre mission est d'effectuer une reconnaissance en vue d'un sauvetage à l'aide d'une LDV 45. Vous identifiez rapidement l'emplacement de la salle de bains sur les plans à disposition.

Lorsque votre lance est établie, vous pénétrez dans l'appartement. Le feu intéresse l'intégralité de l'espace séjour-cuisine. Afin de faciliter votre progression vous projetez deux impulsions dans le nuage gazeux pour en baisser l'intensité. Dès les premiers instants, vous vous rendez compte d'un problème de débit et vous envoyez votre équipier vérifier l'ouverture de la vanne à la division. Une minute plus tard, il vous rejoint, le débit revient à la normale et vous permet d'être efficace sur le rayonnement qui empêchait votre progression. Votre équipier, vous avoue que dans la précipitation, il n'avait pas, en premier lieu, ouvert totalement la vanne. Vous poursuivez votre reconnaissance.

Vous identifiez la salle de bains et trouvez la victime. Vous la coiffez de la cagoule de fuite de votre ARI avant d'initier le repli. Arrivé à la porte de l'appartement, vous donnez l'ordre à votre équipier d'accompagner la victime à l'extérieur. Vous rendez compte à votre chef d'agrès de l'extraction en cours de la victime à l'aide de votre radio de casque et vous vous engagez vers le foyer. Vous débutez l'extinction en restant au niveau de la porte de l'appartement. Une minute plus tard votre équipier vous rejoint à nouveau. Vous achevez l'extinction sans problème. Puis les actions de déblai se poursuivent normalement.

La garde suivante, le 28 mars, vous êtes convoqué par votre chef de centre. Il vous demande de rédiger ce jour, à son intention, un compte rendu opérationnel dans lequel vous expliquerez notamment le contexte particulier de cette intervention, en votre qualité de chef BAT. Le compte-rendu étant motivé par le fait que la victime fait état du vol de bijoux de grande valeur qui se situaient dans un meuble à l'entrée du salon et a porté plainte contre les sapeurs-pompiers.

Table des annexes :

1. Ticket de départ :.....	4
2. Article de journal paru en édition numérique :.....	5
3. Rappel de doctrines opérationnelles : doctrine départementale de traitement et de refroidissement des fumées et extrait des rôles et missions des binômes engagés sur incendie :	6
4. Extraits des comptes rendus de sortie de secours du chef d'agrès FPTGP GRANDVILLE et du chef d'agrès VSAV 1 GRANDVILLE :	7
5. Organigramme du Centre d'Incendie et de Secours de GRANDVILLE :.....	8
6. Feuille de garde du 25.03.2022 du Centre d'Incendie et de Secours de GRANDVILLE :	9
7. Plan de l'appartement sinistré :	10
8. Documentation technique - appareils de détections :.....	11
9. Plan de la zone d'intervention : extrait du plan du secteur du CIS GRANDVILLE.....	12

1. Ticket de départ :

Intervention numéro 22012345

Le 25/03/2022 à 17 : 20

Commune : GRANDVILLE

Adresse : 3 Rue de la Torchère

Nature : Feu dans habitation supérieure à 8m

Renseignements complémentaires :

Requérante toujours à l'intérieur, piégée par les fumées, 1^{er} étage

Coordonnées : Atlas GRANDVILLE : P1 /E4 :KL 62 L3 E4

Dispositif au départ :

- FPTGP GRANDVILLE
- FPTSR LESVOISINS
- EPA GRANDVILLE
- VSAV 1 GRANDVILLE
- VL Chef de groupe GRANDVILLE

- **Véhicule équipage :** FPT1 GRANDVILLE
- Chef d'agrès /01 ADC C. CHARLIE
- Conducteur /02 CCH M.VERSTAPPEN
- Chef BAT/03 CCH D. DELTA
- Équipier BAT/04 CPL E. ECHO
- Chef BAL /05 CCH F. FOXTROT
- Équipier BAL/ 06 CPL G. GOLF

2. Article de journal paru en édition numérique :



Les pompiers sauvent la locataire et se dédommagent eux-mêmes ?

« La vie humaine n'a pas de prix, nous agissons toujours comme si quelque chose dépassait, en valeur, la vie humaine ». Cette citation de Saint-Exupéry semble bien faire écho en tout homme, y compris malheureusement chez ceux ayant fait serment de nous venir en aide, rapporte la « *gazette du chardon* ».

Peu après 17h, une femme de 74 ans, habitant rue de la torchère à Grandville, appelle les secours car un violent incendie s'est déclaré dans son appartement, la piégeant dans une pièce borgne de son logement. C'est en toute confiance qu'elle compose le 18 pour obtenir de l'aide. « Il y avait de la fumée partout, j'étais incapable de sortir par moi-même », se remémore-t-elle.

À leur arrivée, les soldats du feu s'empressent de l'évacuer pour la soustraire au danger, c'est du moins ce que pensait Mme HOLLE au moment de quitter, enfin, la fournaise de son appartement où l'incendie redoublait d'intensité.

Deux heures après avoir été transportée à l'hôpital de Grandville, en sortant de l'établissement, heureusement sans séquelles, elle retourne avec son fils chez elle chercher quelques affaires dans l'appartement sinistré et désormais sécurisé pour vivre dignement ses prochains jours. Elle constate avec horreur que certains objets de valeur, dont des bijoux, ont disparu. Elle semblait d'emblée accabler la probité des soldats du feu.

« Je ne sais pas ce qui fait le plus mal, perdre sa maison, ou la confiance envers les gens censés nous protéger » résume Mme HOLLE.

De leur côté, les sapeurs-pompiers déplorent ces accusations contre lesquelles ils s'inscrivent en faux et disent se mettre à disposition de la police afin de contribuer à la manifestation de la vérité.

L'enquête en cours déterminera les circonstances de cette disparition mystérieuse d'objets et devra faire toute la lumière pour déceler une éventuelle faille dans le dispositif de surveillance établi par les secours.



3. Rappel de doctrines opérationnelles : doctrine départementale de traitement et de refroidissement des fumées et extrait des rôles et missions des binômes engagés sur incendie :

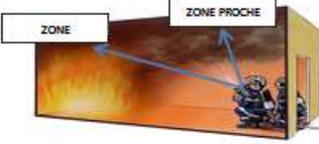
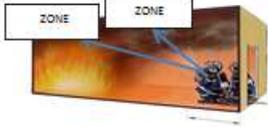
Les techniques présentées dans cette procédure visent à donner à l'ensemble des intervenants un langage et une technicité commune pour effectuer les phases de traitement et refroidissement des fumées lors des incendies en milieu clos ou semi-ouvert. Ce document a pour objet de guider l'action et faciliter la prise de décision des sapeurs-pompiers lors de leurs interventions. **Chaque situation de terrain ayant ses particularités, l'analyse du feu et l'analyse bâtiminaire permettront à chacun d'adapter cette procédure pour donner du sens, de la pertinence et de l'efficacité à l'action en évitant de réaliser du mimétisme.**

Lorsque l'engagement de binôme(s) dans des locaux enfumés est nécessaire pour opérer une recherche de victime(s) et/ou foyer, il est impératif de sécuriser l'environnement dans lequel ils vont devoir évoluer.

A ce jour, la technique d'application d'eau la plus appropriée pour ce faire est nommée : **traitement et refroidissement des fumées.**

L'objectif des applications d'eau est d'utiliser l'énergie thermique contenu dans la fumée pour convertir l'eau en vapeur et ainsi refroidir l'ambiance thermique. Cette étape facilite et favorise la recherche de victimes.

La régularité des applications d'eau tout au long de la progression permet également aux intervenants de se rapprocher suffisamment du sinistre pour pouvoir ensuite le traiter plus efficacement en utilisant une attaque directe.

CHEF/EQUIPIER	ILLUSTRATION
APRES AVOIR APPLIQUEE LA PROCEDURE « PASSAGE DE PORTE »	
<p>Progressent de 1 à 2 mètres dans le local.</p> <p>En fonction de la géométrie du volume de la pièce, deux types d'impulsions sont réalisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traite la ZGH (PROCHE) avec des impulsions courtes diffusées au-dessus du binôme, • Traite la ZGH (LOINTAINE) avec des impulsions longues à l'avant du binôme. 	
<p> Le refroidissement des fumées doit impérativement s'effectuer sur l'ensemble de l'espace entre les 2 parois, le chef d'équipe s'attachera à ne pas mettre d'eau sur les murs. (Débit de la lance à adapter au volume à traiter)</p>	
<p style="color: red;">L'analyse des indicateurs permet de progresser dans le volume</p> <p>Progressent de 1 à 2 mètres dans le local.</p> <p>En fonction de la géométrie du volume de la pièce, deux types d'impulsions sont réalisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traite la ZGH (PROCHE) avec des impulsions courtes diffusées au-dessus du binôme, • Traite la ZGH (LOINTAINE) avec des impulsions longues à l'avant du binôme. <p style="color: red;">L'analyse des indicateurs ne permet pas de progresser dans le volume</p> <p>1 : Recommence le traitement des ZGH, 2 : Envisage un repli sous protection hydraulique à l'extérieur du local en adoptant une tactique défensive.</p> <p style="color: red;">En cas de présence de Roll-over, le repli est obligatoire</p>	
<p>Lorsque le foyer est visible, l'extinction se fait au moyen d'impulsions en jet brisé ou bâton « mou » en envoyant une masse d'eau sur les surfaces combustibles. Cette technique permet de limiter l'impact mécanique du jet droit.</p>	

3. Les rôles et missions

3.1. Le binôme d'exploration

Les personnels engagés doivent travailler en binôme. Ce binôme est composé d'un chef et d'un équipier.

Le binôme est indissociable. Un sapeur-pompier ne doit jamais s'engager seul.

Le travail en binôme est réalisé avec un contact permanent (physique, visuel ou verbal) entre les deux intervenants.

Avant leur engagement, le binôme vérifie l'état du matériel (ARI, exploration, etc.) et il procède aux vérifications individuelles au contrôle croisé¹².

Il établit avec le contrôleur un code de communication en adéquation avec les moyens de communication employés : radios, sonore, filaire...

4. Extraits des comptes rendus de sortie de secours du chef d'agrès FPTGP GRANDVILLE et du chef d'agrès VSAV 1 GRANDVILLE :

« Intervention n°22012345 du vendredi 25/03/2022

... /...

FPTGP GRANDVILLE_chef d'agrès

Compte-rendu succinct des actions :

Feu d'appartement au R+1 d'un immeuble à usage d'habitation R+2+ combles. Reconnaissances, sauvetage d'une femme 74 ans, consciente, confiée à VSAV 1 Grandville évacuée sur CH Grandville, extinction par BAT FPTGP Grandville. Déblai. Ventilation forcée des locaux puis reconnaissances complémentaires avec détecteur multi-paramètres par BAT accompagné de technicien GRDF pour détections complémentaires (coupure gaz en façade à son arrivée). Coupure électricité par ENEDIS au palier de l'appartement sinistré. Propriétaire et police sur les lieux. »

... /...

« Intervention n°22012345 du vendredi 25/03/2022

... /...

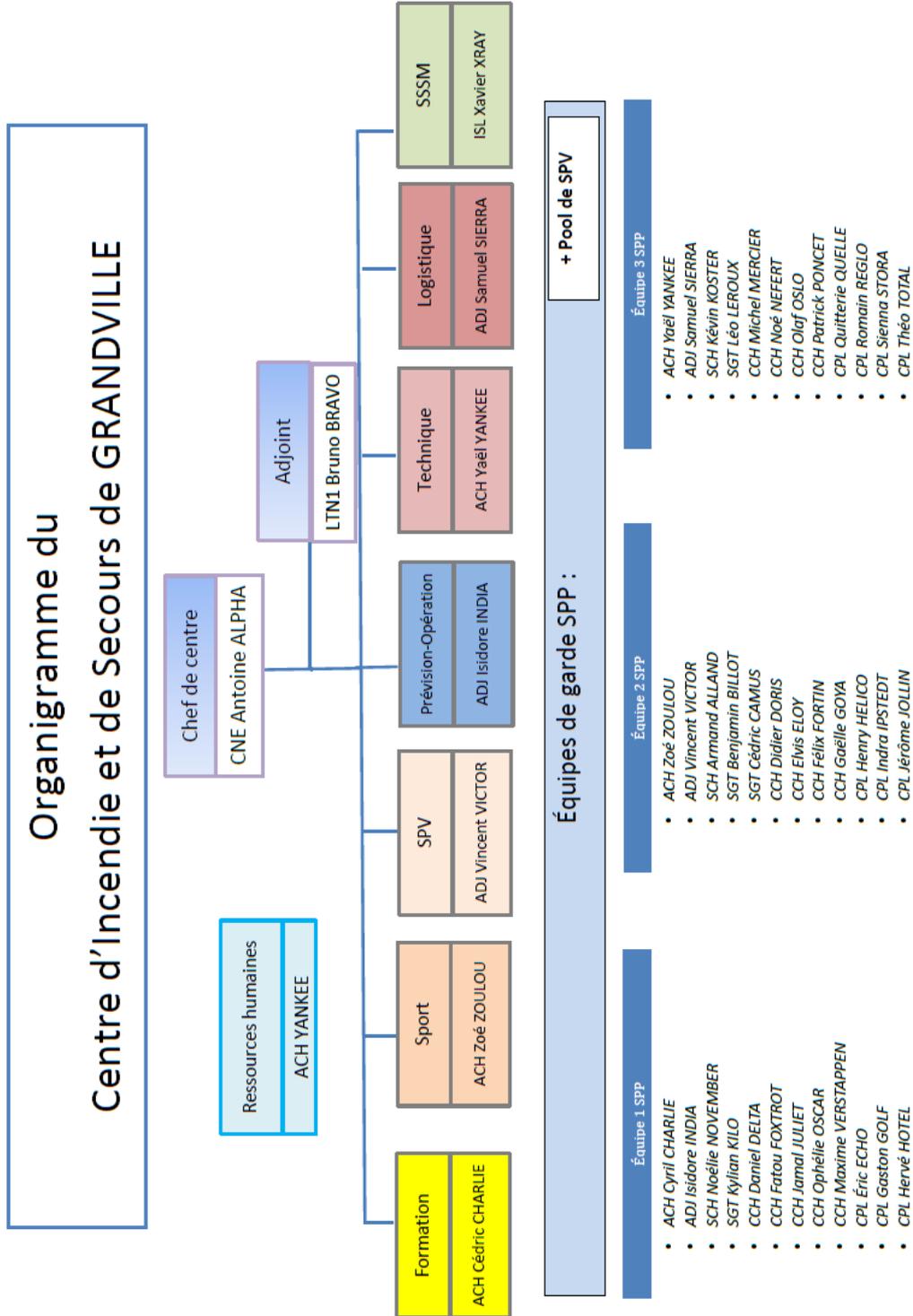
VSAV1 GRANDVILLE_chef d'agrès

Compte-rendu succinct des actions:

Prise en charge d'une femme consciente de 74 ans, (Mme Martine HOLLE, née le 02.01.1948) suite à intoxication aux fumées d'incendie alors qu'elle était coincée dans son appartement en feu (confiée par BAT FPTGP Grandville ayant effectué le sauvetage sous cagoule). Mesure à 15% HbCO en air expiré. Transport médicalisé avec SMUR vers Centre hospitalier de GRANDVILLE. Clés de l'appartement de la victime confiées à son fils venu sur les lieux. »

... /...

5. Organigramme du Centre d'Incendie et de Secours de GRANDVILLE :



6. Feuille de garde du 25.03.2022 du Centre d'Incendie et de Secours de GRANDVILLE :

Feuille de garde Centre d'incendie et de secours de GRANDVILLE

Vendredi 25/03/2022

LTNHC R. RADIO

Imprimer

Chef de site COS: LCL C. LECHEF

Chef de site P.C: LCL T. LADJOINT

Chef de colonne: CNE Antoine ALPHA

Astreinte SSM: CS2 C. LECABINET

Chef de colonne CODIS: CDT C. LETELEPHONE

Chef Salle CTA :

Personnel

Nom Prénom			
• ACH Cyril CHARLIE			
• ADJ Isidore INDIA			
• SCH Noëlie NOVEMBER			
• SGT Kylian KILO			
• CCH Daniel DELTA			
• CCH Fatou FOXTROT			
• CCH Jamal JULIET			
• CCH Ophélie OSCAR			
• CCH Maxime VERSTAPPEN			
• CPL Eric ECHO			
• CPL Gaston GOLF			
• CPL Hervé HOTEL			
• CPL Léon LIMA			
• CPL Quentin QUEBEC			

Piquets

FPTGP	VSAV 1	VSAV 2	CID
Cond. :CCH M. VERSTAPPEN	Cond CCH J. JULIET	Cond CCH O.OSCAR	Cond CCH O.OSCAR
CA ACH C.CHARLIE	CA SGT K.KILO	CA SCH N. NOVEMBER	CA SCH N.NOVEMBER
CE CCH D. DELTA	Éq. CPL L. LIMA	Éq. CPL G.GOLF	
Éq CPL É.ECHO			
CE CCH F. FOXTROT			
Éq CPL G.GOLF			
EPA			
Cond CPL H.HOTEL			
CA ADJ I.INDIA			

Autres Services

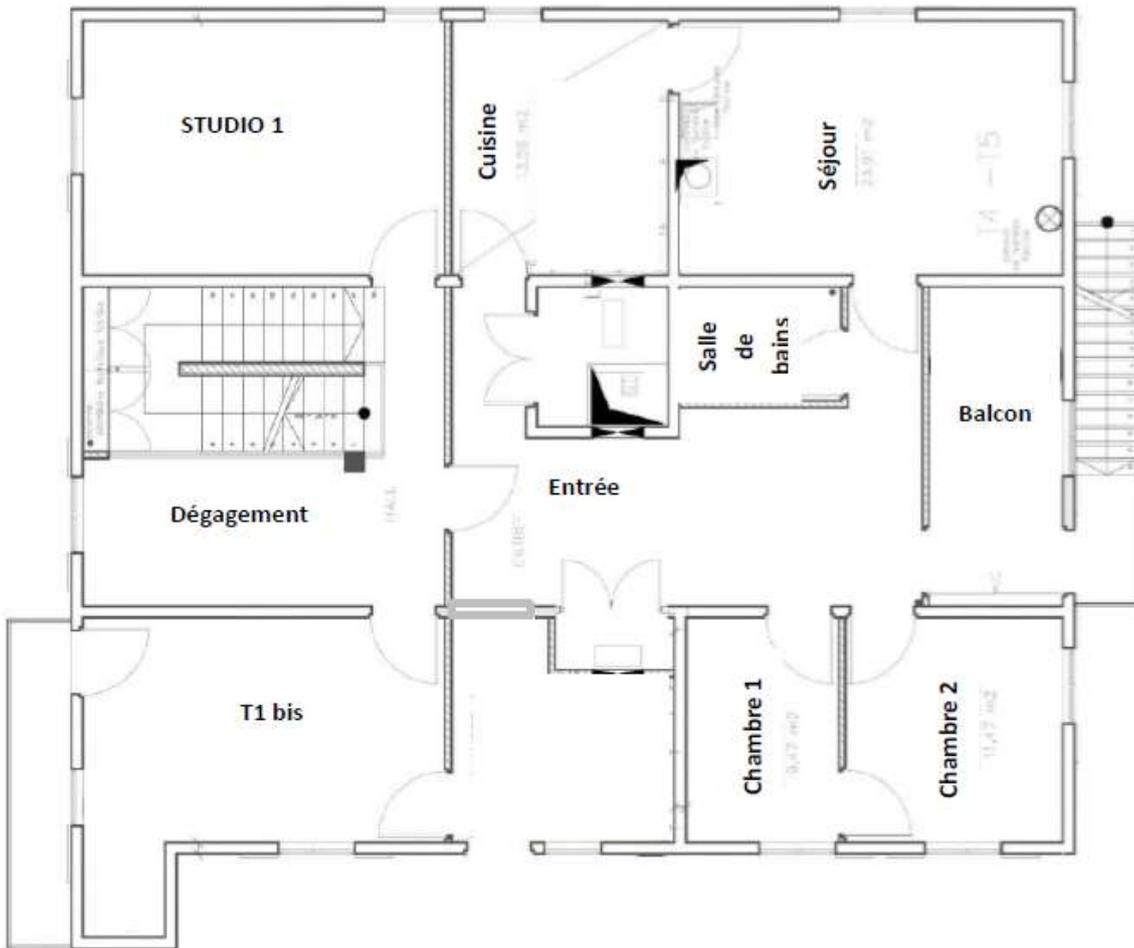
STANDARD	SOGA	Garde remise
CPL O. QUEBEC	ACH C.CHARLIE	CCH M. VERSTAPPEN

EAP

CCH O.OSCAR

Cond. = conducteur
 CA = chef d'agrès
 CE = chef d'équipe
 Éq = Équipier
 SOGA = sous-officier de garde
 EPA = encadrant des activités physiques

7. Plan de l'appartement sinistré :



8. Documentation technique - appareils de détections :



Mesure du CO dans l'air expiré

Installer le détecteur dans l'adaptateur.
Connecter 1 embout buccal à usage unique sur le tuyau le plus long.
Faire souffler le patient.
Attendre la stabilisation de la mesure.
Le résultat est donné en ppm.
Utiliser l'abaque pour obtenir une évaluation de la teneur sanguine en CO qui s'affiche en % HbCO.



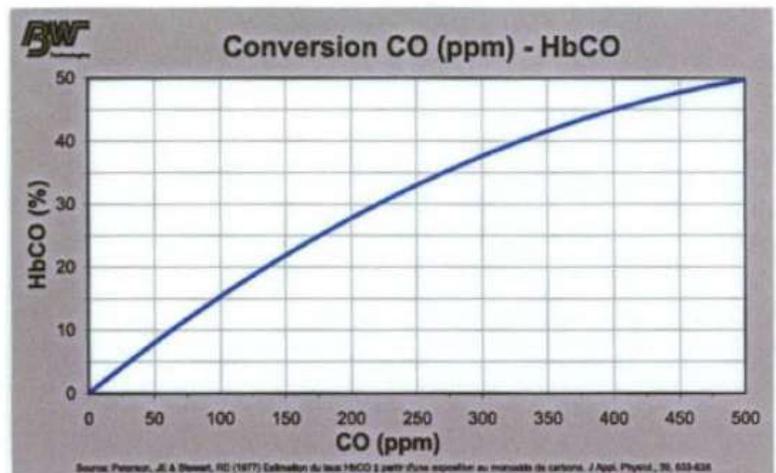
Changement de piles : Les CS et les CPII qui ne possèdent pas l'outillage spécifique doivent s'adresser aux CSP (et certains CS) qui en disposent pour qu'ils procèdent à leur changement.

Une détermination quantitative de la teneur du sang en carboxyhémoglobine à partir de la mesure du CO se réalise ainsi :

- Vérifier que l'appareil affiche 0 ppm,
- Mettre un embout propre au kit d'adaptation,
- Demander à la victime d'inspirer, de bloquer sa respiration, puis d'expirer doucement à travers l'embout dans l'analyseur.

L'appareil indique alors la quantité en ppm (particules par million) de CO contenu dans l'air alvéolaire.

L'abaque permet d'évaluer la quantité d'HbCO contenue dans le sang
Ex.: 200 ppm → 28% d'HbCO



Détecteur multi-paramètres gaz :

Dimensions	130 x 48 x 44 mm (H x L x P)		
Poids	220 à 250 g		
Autonomie	12 heures		
Plage d'utilisation	-20 °C à +50 °C		
Puissance sonore des alarmes	90 dB à 30 cm		
Temps de réponse de la mesure	Entre 5 et 40 secondes en fonction des cellules		
Gaz mesurés :	Méthane	CH4	(% LIE)
	Oxygène	O2	(% volume)
	Sulfure d'Hydrogène	H2S	(ppm)
	Monoxyde de carbone	CO	(ppm)
Équipements annexes	Canne de prélèvement	NON	
	House de protection	NON (le boîtier est renforcé)	
	Sangle de portage	OUI (type tour de cou et mise en charge possible avec la sangle)	



Entretien en caserne du X-am 2500

En cas d'encrassement externe de l'appareil, le nettoyage de ce dernier doit se faire au moyen d'une éponge humidifiée à l'eau froide et claire. Sécher ensuite l'appareil avec un chiffon.

9. Plan de la zone d'intervention : extrait du plan du secteur du CIS GRANDVILLE



FIN DU DOCUMENT

**CONCOURS INTERNE DE SERGENT
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2022
28 Mars 2022**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°1
Durée : 2 heures – Coefficient 2**

Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel.

Verso

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous rédigez votre compte-rendu exclusivement sur la copie qui vous a été remise.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un STYLO A BILLE à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni. Vous pourrez conserver le sujet à l'issue de cette épreuve.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

NB : Ce sujet comporte 12 pages (dont la page de présentation et 9 annexes)
**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.